



## Maintenance des bâtiments et des équipements publics

Entretien et gérer le patrimoine et les équipements des collectivités.



### QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

Patrimoine bâti - Infrastructures et réseaux  
- Hygiène et entretien des locaux - Véhicules et engins

Les activités incluent l'exécution des travaux d'entretien, la maintenance et le contrôle des installations, le suivi de chantiers. Elles dépendent des collectivités, des équipements et des projets locaux. Au-delà de compétences techniques, une connaissance de la réglementation et des normes de sécurité est nécessaire.

### QUELS MÉTIERS ?

- Ⓧ Agent de maintenance des bâtiments (maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, peinture)
- Ⓧ Surveillant de travaux
- Ⓧ Gestionnaire de bâtiments, du patrimoine
- Ⓧ Conducteur de travaux en infrastructures et réseaux
- Ⓧ Agent d'entretien des locaux
- Ⓧ Responsable de port
- Ⓧ Responsable d'atelier de maintenance des véhicules
- Ⓧ Mécanicien
- Ⓧ Peintre-carrossier
- Ⓧ Responsable des services techniques
- Ⓧ Agent de surveillance des équipements sportifs...



## OÙ TRAVAILLER ?

**Les mairies** : services techniques, EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

**Les intercommunalités** : équipements publics, installations portuaires

**Les départements** : centres techniques, collèges

**La région** : bâtiments publics, lycées

## QUELLES PERSPECTIVES ?

L'entretien des bâtiments et des équipements publics existants ou à venir est une activité pérenne. De plus, les nouveaux défis liés au développement durable rendent nécessaire le recrutement de profils spécialisés sur de nouveaux métiers.

## COMMENT Y ACCÉDER ?

- Concours
- Recrutement direct dans certains grades de catégorie C et pour les travailleurs reconnus handicapés
- Recrutement de non-titulaires : remplaçants, contractuels, chargés de mission...
- Apprentissage, formations, stages

Pour plus d'infos, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature

**[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)**

Contactez les centres de gestion bretons :

**Côtes d'Armor** - [cdg22.fr](http://cdg22.fr)  
Tel. 02 96 58 64 00

**Finistère** - [cdg29.fr](http://cdg29.fr)  
Tel. 02 98 64 19 75

**Ille-et-Vilaine** - [cdg35.fr](http://cdg35.fr)  
Tel. 02 99 23 31 00

**Morbihan** - [cdg56.fr](http://cdg56.fr)  
Tel. 02 97 68 16 00

